



n° 111 - Novembre 2009



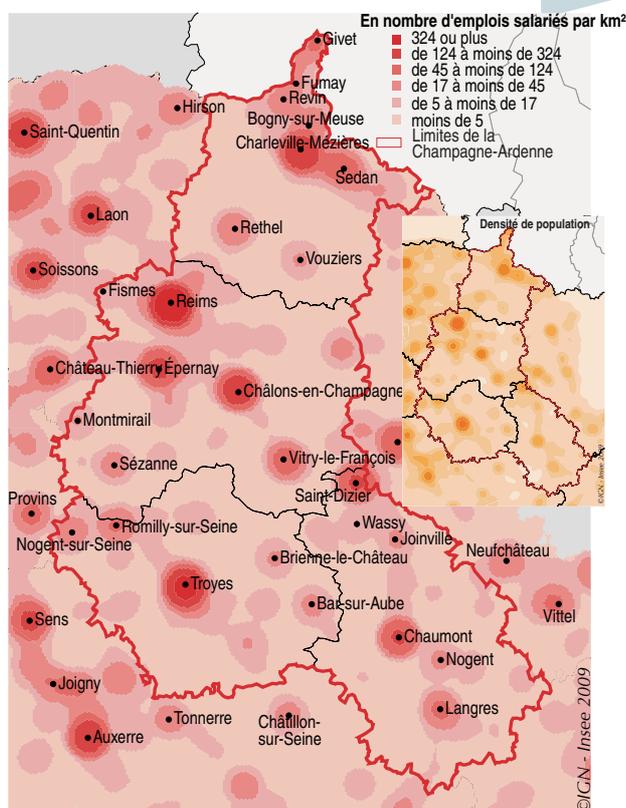
## La structuration du territoire par l'emploi et les services

Un maillage de la Champagne-Ardenne en 28 bassins d'emploi et 41 bassins de services

L'accès à l'emploi, aux commerces et services structure l'espace champardennais en 28 pôles d'emploi avec leur aire d'attraction et 41 pôles de services avec leur bassin d'accessibilité. Dans l'espace à dominante urbaine, l'aire d'emploi des grandes agglomérations est davantage étendue que celle des services, des pôles de service assurant le relais de la ville dans les vastes espaces périurbains. Dans l'espace rural, en dehors de l'influence des grandes agglomérations, des bourgs ruraux offrent un niveau d'emploi et de services suffisant pour marquer le territoire alentour. A l'écart des lieux de concentration d'emplois, plusieurs petites villes se maintiennent en commerces et équipements et animent des bassins de vie dans leur proche voisinage.

Ces territoires à vivre, sur lesquels les Champardennais travaillent, consomment et s'équipent, coïncident assez bien avec les contours administratifs. Néanmoins, plusieurs chefs-lieux de canton d'au moins 2 000 habitants ne disposent pas d'un niveau d'emploi ou de service suffisant pour marquer leur environnement.

### Densité d'emplois salariés



Source : Insee, DADS 2004 - FPE 2004

Au contraire de la population qui s'installe de plus en plus loin des villes, l'activité reste concentrée dans les principales agglomérations. Ce mouvement modifie les rapports qu'entretiennent les Champardennais avec les territoires. Chaque jour, en 2006, 305 000 Champardennais en activité quittent leur commune de résidence pour aller travailler dans une autre commune, soit 56 % des personnes en activité. En 1999, ces navetteurs étaient 35 000 de moins et représentaient 52 % des actifs.

### **28 pôles d'emploi concentrent les trois quarts des emplois**

Les 13 principaux pôles d'emploi de la région, définis pour cette étude comme des ensembles de communes contiguës comptant au moins 3 000 emplois salariés, regroupent 62 % des emplois salariés de Champagne-Ardenne, quand n'y habitent que 48 % de la population. Hormis Nogent-sur-Seine, qui présente un volume d'emploi important au regard de sa population, les douze autres pôles d'emploi coïncident avec les douze principales agglomérations au sens de l'unité urbaine. En termes de population, Nogent-sur-Seine se positionne derrière des agglomérations davantage peuplées mais offrant moins de 3 000 emplois salariés telles les unités urbaines de Givet, Revin ou Bogny-sur-Meuse.

Avec 108 000 emplois, le pôle d'emploi rémois arrive loin devant celui de Troyes (66 500 emplois). Le pôle d'emploi de Nogent-sur-Seine est le plus petit avec 4 000 emplois. Ces 13 pôles d'emploi qualifiés de principaux se répartissent de façon équilibrée sur le territoire champardennais. Les Ardennes, la Haute-Marne et l'Aube disposent chacun de trois pôles principaux et la Marne en compte quatre. L'emploi est davantage polarisé dans la Marne où les quatre pôles regroupent 75 % des emplois du département. A contrario, dans les Ardennes, l'emploi est davantage dispersé le long de l'axe Givet-Sedan. Les trois pôles ardennais, Charleville-Mézières, Sedan et Rethel, rassemblent 56 % des emplois du département.

À côté de ces 13 pôles d'emploi principaux, 15 pôles d'emploi de second rang offrent de 1 500 à 3 000 emplois salariés et animent l'espace rural situé en dehors de l'influence des principales agglomérations. Tous peuplés de moins de 10 000 habitants, ils rassem-

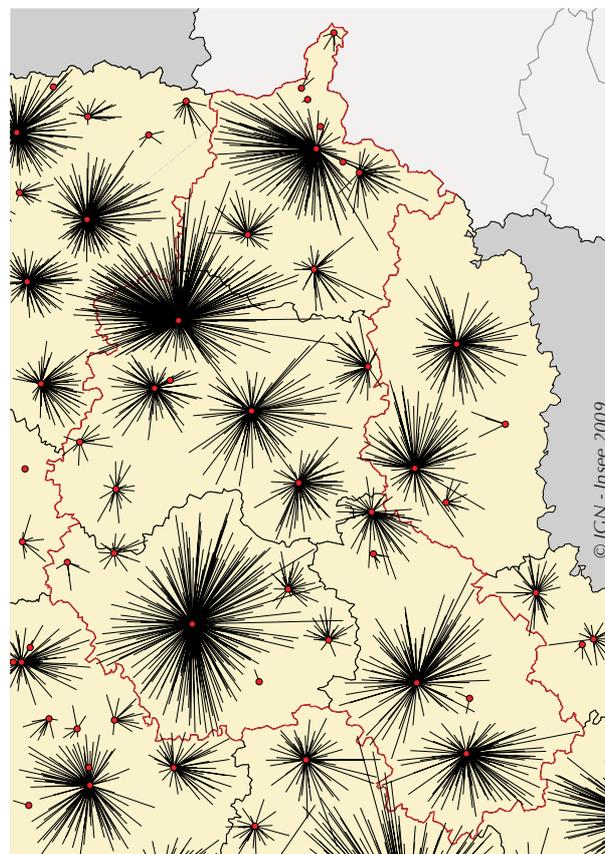
blent 7% des emplois salariés de la région et 6 % de la population. Parmi ces pôles, six sont situés dans les Ardennes, trois dans l'Aube, quatre dans la Marne et deux en Haute-Marne.

Au total, les 28 pôles d'emploi identifiés pour la Champagne-Ardenne regroupent la moitié de la population de la région et près des trois quarts des emplois salariés.

### **Une influence des pôles d'emploi étendue sur un territoire de 10 à 300 communes alentours**

L'attraction qu'exercent les 28 pôles d'emploi sur leur environnement se traduit par des déplacements d'actifs. Dans l'agglomération de Reims, viennent travailler chaque jour 34 000 actifs qui n'y résident pas, la main-d'œuvre extérieure occupant le tiers des emplois salariés. Près de 300 communes alentours envoient au moins le tiers de leurs actifs travailler dans le pôle d'emploi rémois. L'aire d'influence du pôle d'emploi troyen est tout autant étendue avec un rayonnement sur 250 communes environnantes. Arrive ensuite le pôle de Charleville-Mézières attirant 160 communes.

#### **Les 28 pôles d'emploi et leur aire d'attraction**



Source : Insee, DADS 2004 - FPE 2004

Logiquement, plus le pôle d'emploi est important, plus son rayonnement est intense ; les pôles d'emploi de Reims, Troyes et Charleville-Mézières rayonnent plus loin que les pôles d'emploi principaux plus petits tels ceux de Langres, Vitry-le-François ou Saint-Dizier. Le plus petit pôle de Nogent-sur-Seine rayonne sur seulement huit communes.

Ce constat est le même pour les plus petits pôles d'emploi. Parmi les quinze pôles dits secondaires, seulement six exercent une influence sur plus de dix communes. Les pôles de Vouziers, Brienne-le-Château, Bar-sur-Aube rayonnent davantage que des pôles plus petits tels Bar-sur-Seine, Nogent et Wassy. Sainte-Menehould, en rayonnant sur près de quarante communes, s'affirme comme pôle structurant de la partie est du département de la Marne. A contrario, les pôles de Sézanne et Montmirail ne couvrent pas totalement la zone du sud-ouest marnais. Il en est de même de l'influence de Givet, Revin et Fumay qui ne s'exerce pas sur l'ensemble de la pointe des Ardennes ou de Vouziers qui ne structure pas complètement le sud-est du département.

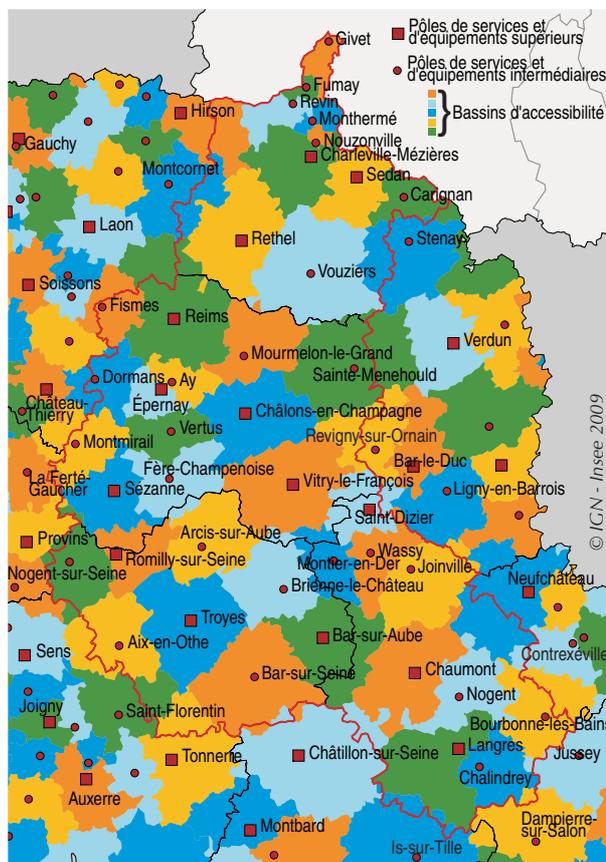
 **41 pôles de services animent**  
**41 bassins de services**

À côté des déplacements quotidiens de population pour rejoindre leur commune de travail, un second mouvement de population tout aussi important s'opère chaque jour pour l'accès aux commerces, équipements et services. Logiquement, hormis pour quelques territoires enclavés, particulièrement peu denses, les commerces et services de première nécessité – poste, boulangerie, épicerie, médecin généraliste, salon de coiffure... – sont largement présents sur tout le territoire : 170 communes sont équipées d'au moins la moitié des 23 commerces et services de la gamme d'équipements de proximité. Au contraire les équipements dits supérieurs, moins fréquemment utilisés, qui nécessitent des infrastructures lourdes et un potentiel de clientèle – maternité, hypermarché, lycée... – sont localisés dans les douze plus grandes agglomérations de la région, auxquelles s'ajoute Sézanne offrant au moins la moitié des équipements de la gamme supérieure. Entre ces deux gammes d'équipements, ni quotidiens, ni « urbains », les équipements et services dits intermédiaires d'usage relativement fréquent, tels les collèges, vétérinaires, ambulances, supermarchés, participent à la structuration du territoire.

La localisation géographique de ces équipements et leur accessibilité pour les populations environnantes permettent de définir des pôles de services et leur bassin d'accessibilité. La Champagne-Ardenne compte 41 pôles de services offrant au moins la moitié des commerces et services de la gamme intermédiaire, exception faite de ceux situés en dehors des frontières régionales et qui rayonnent sur la Champagne-Ardenne (Neufchâteau, Tonnerre, Montcornet...).

La localisation des pôles de commerces et de services intermédiaires suit l'implantation de la population et coïncide assez bien avec sa structure administrative. Hormis Chalindrey et Mourmelon-le-Grand, les 39 autres pôles de service sont tous des chefs-lieux de canton. Et rares sont les chefs-lieux de cantons de plus de 2 000 habitants ne disposant pas d'un nombre suffisant d'équipements pour structurer leur environnement. Parmi eux, quelques-uns sont situés à proximité d'une ville de taille plus importante (Villers-Semeuse dans les Ardennes sur l'axe Sedan–Charleville-Mézières), et d'autres, en baisse démographique, dans des territoires ruraux isolés (Mouzon ou Rocroi dans les Ardennes, Ven-devre-sur-Barse dans l'Aube).

**Les 41 pôles d'équipements et de services intermédiaires et leur bassin d'accessibilité**



Source : Insee, BPE 2007

Note de lecture : les pôles de la gamme supérieure, équipés d'au moins la moitié des services de la gamme supérieure, sont tous des pôles de la gamme intermédiaire.

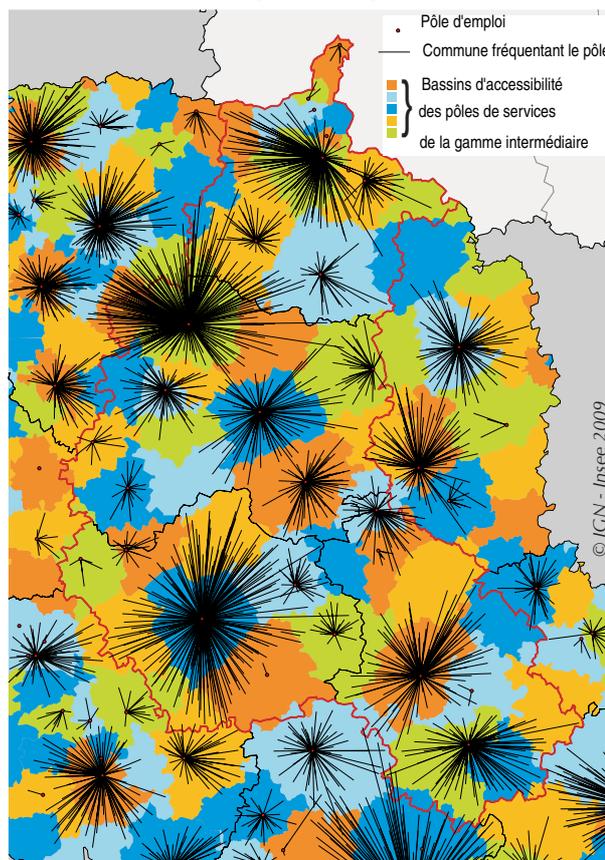
Cinq pôles de services intermédiaires se situent dans le nord des Ardennes, là où la population est la plus dense. A l'inverse, le quart sud-ouest du département ardennais n'est pourvu d'aucun pôle intermédiaire, du fait à la fois d'une densité de population peu élevée mais également de sa proximité avec le pôle d'équipement rémois. Dans l'Aube, les cinq pôles intermédiaires se répartissent tout autour de l'agglomération troyenne. Dans la Marne et la Haute-Marne, la répartition est moins homogène mais les pôles se situent dans des zones où l'influence des pôles supérieurs est plus limitée.

### Bassins de services et bassins d'emploi ne coïncident pas toujours

La superposition sur une même carte des deux approches « aires d'attraction des pôles d'emploi » et « bassins d'accessibilité aux équipements et services intermédiaires » permet de mettre rapidement en évidence comment les activités quotidiennes de la population structurent le territoire régional au-delà de l'organisation administrative et politique qui le régent.

La plupart des bassins d'accessibilité aux équipements et services intermédiaires coïncident assez bien avec l'aire d'attraction d'un pôle d'emploi (Chaumont, Vitry-le-François, Châlons-en-Champagne, Reethel, Sedan...), y compris dans l'espace rural où des petites villes jouent à la fois le rôle de pôle d'emploi et de pôle de services (Sézanne, Brienne-le-Château, Sainte-Menehould, Vouziers, Reethel, Nogent...). Dans cet espace rural, les aires de services sont souvent plus étendues que les aires d'emploi. Si tous les pôles d'emploi sont aussi des pôles de services, le nombre de pôles de services intermédiaires est bien supérieur au nombre de pôles d'emploi identifiés, respectivement 41 et 28. L'implantation des équipements et services est logiquement liée à la présence de la population qui ne coïncide pas nécessairement avec celle de l'emploi. La périurbanisation peut entraîner, dans des territoires résidentiels, des écarts entre niveau de population et niveau d'emploi. Des petits pôles de services intermédiaires prennent le relais au sein des vastes espaces périurbains pour répondre aux besoins de la population. Ainsi, l'unité urbaine d'Aix-en-Othe est pôle de services intermédiaires, mais, avec moins de 1 500 emplois salariés, ne figure pas parmi les pôles d'emploi. Le

### Bassins d'accessibilité des pôles d'équipements et de services intermédiaires et aires d'attraction des pôles d'emploi



Source : Insee, BPE 2007 - distancier Odomatrix - Inra, UMR 1041 Cesaer, DADS 2004 - FPE 2004

bassin d'Aix-en-Othe dépend du pôle troyen pour l'accès à l'emploi : les emplois localisés dans le bassin ne représentent que 57 % des salariés résidents. C'est aussi le cas autour de Reims avec les pôles de services de Fismes et Mourmelon-le-Grand, et autour de Troyes avec les pôles de services d'Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Aix-en-Othe et Brienne-le-Château.

En dehors des espaces sous influence d'un des 28 pôles d'emploi, des pôles de services intermédiaires se maintiennent et structurent le territoire rural : Joinville, Fère-Champenoise, Bourbonne-les-Bains, Carignan, Dormans et Montier-en-Der. A contrario, Vrigne-aux-Bois et Bogny-sur-Meuse, pourtant pôles d'emploi de second rang ne disposent pas, du fait de leur proximité avec Charleville-Mézières ou Sedan, d'un nombre suffisant de commerces et services pour être considérés comme pôles d'équipements intermédiaires. ■

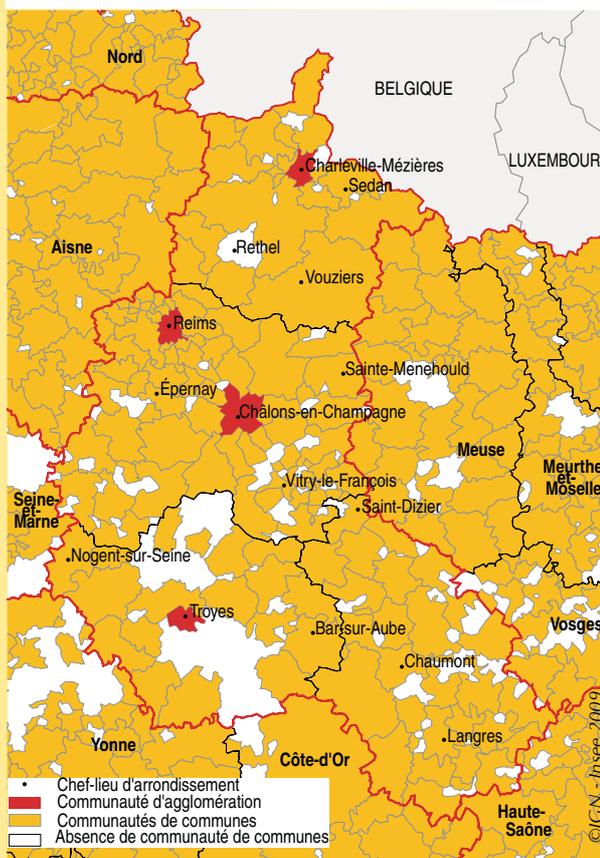
Audrey Déjoie-Larnaudie

## >> Une intercommunalité morcelée à l'image du morcellement communal

Si le morcellement communal est une particularité française au regard des autres pays européens, cette caractéristique est encore plus prégnante en Champagne-Ardenne. Alors qu'au niveau national, 27 % des communes comptent moins de 200 habitants, la moitié des 1 949 communes de Champagne-Ardenne sont dans ce cas. La Champagne-Ardenne est la région de France métropolitaine (hors Corse) à compter en proportion autant de très petites communes. La Franche-Comté, où les communes de moins de 200 habitants représentent 45 % de l'ensemble, a un profil proche de la Champagne-Ardenne. A contrario, en Bretagne ou dans les Pays de la Loire, les très petites communes n'excèdent pas 7 % des communes. Néanmoins, 92 % des Champardennais résident dans une commune de plus de 200 habitants. C'est le cas de 98 % de la population au niveau national et de plus de 99 % des habitants de Bretagne ou des Pays de la Loire.

Le regroupement en communautés de communes ou communautés d'agglomération permet aux communes de gérer en commun, à l'échelle d'un territoire de vie, des services ou des équipements qu'elles n'auraient pu le plus souvent assumer seules. En Champagne-Ardenne, la carte du maillage en intercommunalités est à l'image de la carte du maillage communal. À côté de nombreuses communes isolées, non encore intégrées, elle fait apparaître un morcellement important du territoire. Parmi les 114 communautés de communes de la région, 9 cumulent le double critère « moins de 5 communes » et « moins de 5 000 habitants ». Celle du Val de Bruxenelle est la plus petite en population avec seulement 754 habitants répartis dans 5 communes. Alors qu'au niveau national une communauté de communes sur quatre compte « moins de 10 communes » et « moins de 10 000 habitants », en Champagne-Ardenne elles sont au nombre d'une sur trois. Malgré tout, pour la région, 86 % des communes sont intégrées à une intercommunalité pour une couverture de 92 % de la population, une proportion légèrement inférieure à la moyenne de France de province (96 %).

### L'intercommunalité\* en Champagne-Ardenne



Source : [dgcg.interieur.gouv.fr](http://dgcg.interieur.gouv.fr) - Avril 2009

\* :établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Cette publication est la synthèse d'une étude réalisée en partenariat entre la direction régionale de l'Insee et le Conseil régional de Champagne-Ardenne sur la structuration du territoire par l'emploi, les commerces et les services.

L'objectif de ces travaux est de fournir à l'ensemble des décideurs et acteurs du développement et de l'aménagement un ensemble cartographique, permettant de visualiser l'organisation du territoire régional et de rapprocher, les espaces dessinés par le vécu des habitants, des territoires de mise en œuvre des politiques publiques.

Consulter le rapport en ligne :

« [Structuration du territoire de Champagne-Ardenne par l'emploi et les services.](#) ».



## >> Pôles de services et bassins de services

Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. La base permanente des équipements (BPE), mise à jour tous les ans, recense les équipements par commune, sur l'ensemble du territoire (y compris DOM). Elle couvre le commerce et les services, marchands ou non (tels la santé et l'action sociale, l'enseignement, le tourisme...). Les équipements sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur le territoire et la proximité du service rendu. Bien entendu, la BPE n'atteste que de la présence d'un équipement sur la commune. Elle ne donne aucune information ni sur la taille ni sur la fréquentation de tel ou tel équipement : une personne peut très bien bénéficier d'un commerce sur son lieu de résidence et faire systématiquement ses courses dans une autre commune, son lieu de travail par exemple. Par ailleurs, l'absence d'un équipement peut être compensée par du commerce ambulancier ou la présence régulière d'un marché local.

**Gamme de proximité :** la poste, banque, caisse d'épargne, réparation auto et de matériel agricole, maçon, plâtrier peintre, menuisier charpentier serrurier, plombier couvreur chauffagiste, électricien, coiffure, restaurant, agence immobilière, supérette, épicerie, boulangerie, boucherie charcuterie.

**Gamme intermédiaire :** trésorerie, gendarmerie, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, entreprise générale du bâtiment, vétérinaire, blanchisserie-teinturerie, soins de beauté, supermarché, librairie papeterie, magasin de vêtements, magasin d'équipements du foyer, magasin de chaussures, magasin d'électroménager, magasin de meubles, magasin d'art, de sports et de loisirs, droguerie quincaillerie bricolage, horlogerie-bijouterie.

**Gamme supérieure :** Police, ANPE, location auto-utilitaires légers, agence de travail temporaire, hypermarché, grande surface de bricolage, produits surgelés, poissonnerie.

Pour étudier la façon dont les commerces et services de la gamme intermédiaire structurent les territoires, il a été procédé en deux temps :

- dans un premier temps, la liste des pôles de services a été établie : une unité urbaine étant retenue comme pôle d'équipements intermédiaires dès lors qu'elle possède au moins la moitié des 14 équipements de la gamme intermédiaire ;

- dans un second temps, pour chacun des pôles d'équipement, il a été défini son bassin d'accessibilité ou bassin de services. Pour construire ces bassins, un algorithme a permis de rattacher chaque commune non pôle de services au pôle de services avec lequel elle a le lien le plus fort compte tenu de l'ensemble des flux d'accessibilité calculés pour chacun des équipements de la gamme intermédiaire. Pour ces communes non pôles de services, la classification s'appuie sur la distance-temps en heure pleine à l'équipement le plus proche, comme si les habitants s'y rendaient en voiture et en prenant en compte les trajets domicile-travail.

Les distances sont calculées à partir du logiciel Odomatrix développé par l'Inra (Institut national de la recherche agronomique).

Ce découpage d'étude n'a pas de caractère officiel. Un bassin s'interprète comme le territoire à l'intérieur duquel les équipements de la gamme sont majoritairement les plus accessibles.

## >> Pôles d'emploi et aires d'attraction d'un pôle d'emploi

Dans le cadre de cette étude, un pôle d'emploi correspond à une unité urbaine offrant au moins 1 500 emplois sur son territoire.

L'aire d'attraction d'un pôle d'emploi est constituée de manière itérative par l'ensemble des communes du pôle ainsi que des communes sous influence du pôle pour ce qui concerne l'accès à l'emploi. Une commune est considérée sous influence et donc intégrée à l'aire d'attraction si au moins 33 % de ses actifs occupés travaillent dans le pôle d'emploi ou dans une commune déjà rattachée à l'aire d'attraction.

Compte tenu des sources utilisées et de la méthode retenue, les aires d'attraction n'ont aucun caractère officiel. Elles ne se substituent pas aux aires urbaines mises en place à partir du recensement général de la population de 1999, ni n'en constituent une actualisation.

## >> Pôles urbain, unité urbaine, agglomération

Les termes « agglomération » ou « pôle urbain » utilisés indifféremment dans cet article correspondent à l'unité urbaine. La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Les unités urbaines sont redéfinies à l'occasion de chaque recensement de la population. Les unités urbaines en cours ont été élaborées à partir du recensement de 1999, elles seront redéfinies à partir des résultats du recensement de 2006 dans le courant de l'année 2010.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne

10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60

Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'INSEE

Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni

Rédacteur en chef - Communicateur externe : Clarisse Lefèvre

Secrétaire de fabrication : Audrey Egalgi - Création de l'image visuelle : 5pointcom

© INSEE-2009 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA09B160 - Dépôt légal novembre 2009

Une version électronique  
de ce document est disponible sur :  
[www.insee.fr/champagne-ardenne](http://www.insee.fr/champagne-ardenne)  
Rubrique :  
produits et services, publications